

# Le Monde

## « La biodiversité écologique est liée à celle du tissu économique des entreprises semencières »

### TRIBUNE

#### Collectif

Face au risque d'une dérégulation totale, un collectif de seize élus socialistes, dont le député européen Christophe Clergeau, demande, dans une tribune au « Monde », un débat citoyen sur les « nouvelles techniques génomiques ».

Chaque diffusion d'une nouvelle technologie devrait faire l'objet d'un débat public ouvert et dépassionné : il est essentiel qu'un processus démocratique éclairé par la science détermine si telle ou telle innovation contribue ou non à l'intérêt général. Cela doit être le cas pour les plantes et les aliments obtenus par les « nouvelles techniques génomiques » (NGT, pour New Genomic Techniques), dont la cisgenèse [*un processus du génie génétique qui permet le transfert de gènes entre des organismes qui pourraient être croisés selon des méthodes d'hybridation classiques*], et communément appelés « nouveaux OGM ». Notre culture socialiste nous rend naturellement ouverts à la perspective du progrès permis par la recherche scientifique, mais également attentifs aux conditions dans lesquelles celui-ci est mis en œuvre, pour le meilleur... et parfois pour le pire.

Les plantes NGT sont présentées comme une solution « magique » face aux enjeux environnementaux, alimentaires et agricoles. Elles seraient le substitut idéal aux pesticides, une garantie de sécurité alimentaire, une réponse à la crise de l'eau... L'histoire nous enseigne que cette inflation de promesses était un leurre s'agissant des plantes OGM : les seules plantes issues de la transgenèse arrivées massivement sur le marché ont été des plantes résistantes aux pesticides, justifiant l'utilisation sans limites de ces derniers.

Cette expérience nous invite à la prudence, mais non au refus de principe. Ces technologies NGT sont différentes des précédentes et, bien encadrées, peuvent prolonger le mouvement historique de sélection variétale et d'amélioration des plantes.

#### **Sécurité alimentaire et environnementale**

Si nous ne voulons pas jouer aux apprentis sorciers, notre attention doit se concentrer sur les finalités et les moyens de contrôle effectifs de leur mise en œuvre. Nous

mesurons le risque d'une dérégulation, qui se traduirait par le renforcement du quasi-monopole de quelques multinationales sur le secteur stratégique des semences. La biodiversité écologique est en partie liée à celle du tissu économique des entreprises semencières. Les propositions de dérégulation de la Commission européenne nous exposent, en l'état, au risque majeur d'une banalisation dangereuse des plantes NGT.

Au minimum et sans exhaustivité, nous militons pour trois exigences. En premier lieu, l'autorisation de cultiver et de mettre sur le marché des plantes NGT doit être conditionnée par leurs effets positifs en matière de durabilité. Les risques pour la santé et l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation systémique, au cas par cas. Cette évaluation prendra également en considération les impacts sociaux et économiques. Autrement dit, tout progrès doit être mis au service du bien-être des citoyens, de l'agroécologie et de la souveraineté européenne. Cette vigilance doit être conservée au-delà de la mise sur le marché et permettre, le cas échéant, le retrait de plantes qui se révéleraient en contradiction avec l'impératif de sécurité alimentaire et environnementale.

### **Refus de la privatisation du vivant**

En deuxième lieu, le régime de droit de propriété doit exclusivement être celui du certificat d'obtention végétale, seul garant d'une juste reconnaissance de l'effort de sélection et d'une accessibilité à l'ensemble des agriculteurs. Nous refusons la privatisation du vivant et toute perspective de brevets sur les traits génétiques édités. Nous affirmons qu'une recherche publique puissante est la seule garante de la production d'une diversité de solutions espérées, au-delà de la recherche de profit à court terme.

La transparence, enfin, doit ici être considérée comme une condition de la liberté de choix, qui doit être totale tant pour les producteurs que pour les consommateurs. La traçabilité est la condition première du libre choix. Celui des consommateurs doit être garanti par une information adaptée. Les filières qui refuseraient l'usage des plantes NGT, à l'instar de l'agriculture biologique, doivent pouvoir le faire, et se protéger par des mesures de coexistence et l'application du principe pollueur-payeur.

La focalisation du débat européen sur les NGT ne doit pas détourner l'attention politique du nécessaire changement de modèle de [la politique agricole commune](#). Au Parlement européen, nous observons que les promoteurs de la dérégulation de la législation sur le végétal sont aussi ceux qui combattent le Pacte vert européen, font barrage à [la loi sur la restauration de la nature](#) ou veulent retarder la réduction de l'utilisation des pesticides. Ces thuriféraires se recrutent massivement à droite et à l'extrême droite et chez les libéraux. Face à ce rouleau compresseur, la seule chance que nous ayons de faire valoir la raison est que soit lancé un débat citoyen sur l'enjeu de la génétique végétale et que ce sujet soit au cœur de la campagne des européennes qui va s'ouvrir.

**Collectif d'élus socialistes** : **Eric Andrieu**, ancien député européen ; **Christophe Clergeau**, député européen, rapporteur sur le règlement NGT pour les socialistes et démocrates ; **Karine Daniel**, sénatrice (Loire-Atlantique) ; **Stéphane Delautrette**, député (Haute-Vienne) ; **Olivier Faure**, premier secrétaire du Parti socialiste (PS) ; **Guillaume Garot**, député (Mayenne) ; **Karine Gloanec-Maurin**, secrétaire nationale du PS à la transition agricole et alimentaire ; **Chantal Jourdan**, députée (Orne) ; **Patrick Kanner**, sénateur (Nord) ; **Frédéric Leveillé**, vice-président aux ruralités de la Fondation nationale des élus socialistes et républicains ; **Nora Mebarek**, députée européenne ; **Dominique Potier**, député (Meurthe-et-Moselle) ; **Jean-Claude Tissot**, sénateur (Loire) ; **Boris Vallaud**, député (Landes) ; **Sébastien Vincini**, président du conseil départemental de la Haute-Garonne ; **Michaël Weber**, sénateur (Moselle).

[Collectif](#)